

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00989

Numéro SIREN : 887 742 989

Nom ou dénomination : 4.71

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2022 sous le numéro de dépôt 8966

4.71

SAS au capital de 100 000 €
Siège Social : 22 allée Alan Turing 63000 Clermont-Ferrand
887 742 989 R.C.S. CLERMONT FERRAND

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2022

PROCES-VERBAL

Le sept juillet deux mille vingt-deux,
A dix-neuf heures,
Au siège social,

les associés de la société « 4.71 », SAS au capital de 100 000 € divisé en 100 000 actions de 1 € nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Les Membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président de la société, M. Christophe DAVID.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les associés présents ou représentés et les associés votant par correspondance possèdent plus de la moitié des actions composant le capital et ayant droit de vote.

L'Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- la feuille de présence et, le cas échéant, les procurations données par les associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Il dépose également le texte des projets de résolutions qui vont être soumises à l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Changement de Président,
- Démission d'un Directeur Général non remplacé
- Pouvoirs.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION – CHANGEMENT DE PRESIDENT

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Christophe DAVID de ses fonctions de Président à compter de ce jour, décide de le dispenser de la notification de sa démission à l'assemblée générale trente jours avant la prise d'effet et nomme en remplacement au fonction de Président à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, l'un des actuels Directeur Généraux, savoir :

Monsieur Armel SADON, né le 17 octobre 1974 à DOMPIERRE-SUR-BESBRE, demeurent 8 impasse des Sucquets – La Baraque – 63870 ORCINES.

Sa rémunération sera, le cas échéant, fixée par une décision ultérieure des associés.

Cette nomination met automatiquement fin aux fonctions de Directeur Général que Monsieur Armel SADON exerçait.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Armel SADON, assistant à l'assemblée, fait savoir qu'il accepte ces fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION – DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Benjamin GOHORY de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, décide de le dispenser de la notification de sa démission à l'assemblée générale trente jours avant la prise d'effet et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, les associés ainsi que par le nouveau Président.

Monsieur Christophe DAVID

Monsieur Armel SADON*

Monsieur Benjamin GOHORY

Monsieur Benjamin CALLEBAUT

**La société INQOM
Représentée par Monsieur Romain PASSILLY**

Monsieur Yoann ALVAREZ

** Signature précédée de la mention manuscrite "Bon pour acceptation des fonctions de Président »*